

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 22 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

### PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BRUVIER ; Madame MOREL ; Monsieur NERIN ; Madame BERNAULT ; Monsieur KANOUTE ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ; Madame FERRER.

### POUVOIRS :

Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,  
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur BRUVIER,  
Monsieur LAMAAIZI, pouvoir à Monsieur VERSCOUSTRE,  
Madame CROS, pouvoir à Monsieur LTEIF,  
Madame POULENARD, pouvoir à Monsieur DERUEM,

### ABSENTS EXCUSES :

Madame Céline LENOIR  
Madame COLOMBA  
Monsieur MAUGER

### **Objet : DEMANDE DE SUBVENTION REGION – VIDEO PROTECTION**

**Considérant** le besoin de financement qu'à la commune afin de renouveler la vidéo protection,

**Considérant que** la gendarmerie a été sollicitée pour établir le « diagnostic sûreté ». Rendu en début d'année 2025, ce diagnostic est le fruit de réunions de travail du comité de pilotage composé :

- d'élus et de techniciens de la ville
- du référent sûreté en prévention situationnelle et vidéoprotection du groupement de gendarmerie départementale de l'Oise
- du Major commandant la brigade de Mouy.

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le



ID : 060-216004341-20251029-DELIB46\_25-DE

**Considérant** que l'analyse du diagnostic montre que la délinquance générale a très fortement augmenté en 2023 et 2024 de même que les cambriolages. La consommation stupéfiant impacte également la tranquillité publique. Le diagnostic propose alors 24 nouvelles caméras permettant « d'étanchéifier » la commune, d'identifier les troubles à la tranquillité publique et de faciliter les réponses à apporter.

**Considérant** les objectifs de ce projet : Le nouveau plan de vidéoprotection ainsi réalisé permettra à terme de :

- sécuriser toutes les entrées de la commune
- Sécuriser les lieux de concentrations des publics (écoles, parc, places, accès aux commerces) ou de forte circulation (lieux accidentogènes, problématiques des poids lourds qui accrochent les maisons régulièrement...)
- Sécuriser l'accès de la mairie
- Surveiller les lieux de concentration des incivilités (zone HLM du 19/03, place Monceau)

**Considérant** qu'il est proposé de solliciter la Région au titre de l'aide : dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France pour l'année 2025,

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu,

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Article 1 :** autorise Monsieur Le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir une aide plafonnée à 20 000€.

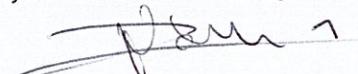
**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	46/25
Date de convocation :	15 octobre 2025
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	24
Nbre de membres absents :	3
Vote au scrutin public	
Pour :	24
Contre :	00
Abstention :	00

**Adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,

Sylvain NERIN




Philippe TERRIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le



ID : 060-216004341-20251029-DELIB46\_25-DE